



## Révocation de prélèvement de ma part vis à vis de Free

Par **cthulu44**, le **08/07/2011** à **10:59**

Bonjour,

En tant que nouveau membre sur ce forum, j'espère respecter ses règles.

J'ai un souci avec mon fournisseur Internet, Free en l'occurrence.

Suite à à l'achat d'une maison j'ai contacté Free pour devenir client chez eux le 3 juin 2011. Je n'avais pas de ligne téléphonique (pas de numéro et apparemment ligne à construite par France Telecom).

Je leur ai donné le numéro de téléphone des anciens propriétaires et ils m'ont confirmé que je pouvais obtenir l'offre en dégroupage total que je souhaitais.

Après presque 4 semaines de relance de ma part, j'ai reçu un mail de Free m'indiquant que ma ligne n'était éligible pour l'ADSL. Je les ai contacté et ils m'ont indiqué que je ne pouvais pas prétendre au dégroupage total chez eux.

Je leur ai expliqué que du coup je ne souhaitais pas rester chez eux car c'est le dégroupage total qu'on m'avait promis qui m'intéressait.

Ils ont lancé une procédure de résiliation.

Mais je viens de remarquer qu'une demande de prélèvement était en cours de leur part sur mon compte, j'ai donc révoqué cette autorisation de prélèvement.

Je les ai contacté pour les avertir et on m'a répondu par un "Merci !", je doute qu'ils aient bien compris mon action.

Mes questions :

--> N'ayant jamais pu bénéficier d'aucun service de leur part suis-je obligé de payer un abonnement mensuel?

--> Est-ce que si ils tentent de me facturer des frais de résiliation (98 euros) suis-je en droit de les refuser car la résiliation a été réalisée par eux suite à un appel téléphonique mais je n'ai fais aucun courrier?

Merci pour votre aide  
Grégory

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **11:59**

non, aux deux questions, car la prestation n'a jamais été exécutée

Par **cthulu44**, le **08/07/2011** à **12:26**

Merci pour cette réponse qui me rassure.

Bonne journée.